

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de Pôle emploi
Paris, le 17 octobre 2023

Lancement de « Mes aides à l'embauche » : un outil à disposition des entreprises pour faciliter l'accès aux aides et accélérer les recrutements

Faciliter les recrutements constitue un axe fort de la stratégie de Pôle emploi vis-à-vis des employeurs. Pour ce faire, Pôle emploi se doit d'innover et proposer de nouveaux services comme « [Mes aides à l'embauche](#) » pour répondre aux problématiques auxquelles les entreprises peuvent être confrontées lorsqu'elles recrutent.

Un service en ligne simple, rapide et gratuit qui permet au recruteur de savoir immédiatement si, en fonction du candidat ciblé, leur recrutement est potentiellement éligible à une aide. Le cas échéant, un conseiller dédié appellera le recruteur dans les 48h pour l'accompagner dans la mise en place de l'aide.

Pôle emploi a développé, depuis 2015, un programme d'intrapreneuriat visant à permettre à ses agents d'innover, de tester de nouveaux dispositifs à destination de ses publics et d'en mesurer l'impact. « Mes aides à l'embauche » est un outil issu du challenge des intrapreneurs Pôle emploi 2021 et a été accompagné par l'incubateur de Pôle emploi pour son développement et son déploiement.

Ses objectifs sont de répondre à une attente forte des entreprises : puis-je bénéficier d'une aide à l'embauche lorsque je recrute telle personne ?, puis les aider à s'y retrouver dans la recherche d'informations en ligne qui peut-être fastidieuse et très jargonnée. L'employeur se retrouve bien souvent devant une liste d'aide sans savoir dans quelle case il rentre.

« Mes aides à l'embauche » facilite le recrutement en informant l'employeur au bon moment sur l'aide la plus adaptée à la situation de son recrutement.

L'une des forces de ce service en ligne est d'allier la rapidité et la disponibilité du numérique à l'expertise et la proximité des conseillers Pôle emploi dédiés à l'entreprise.

En effet, l'employeur accède facilement au service sur pole-emploi.fr, se connecte avec ses identifiants Pôle emploi et renseigne quelques critères comme la nature du contrat proposé, les coordonnées de sa/son candidat(e) ou encore un éventuel besoin de formation...

Il obtient, alors, instantanément un premier niveau de réponse sur l'éligibilité de la personne à une aide à l'embauche.

En cas de détection positive, son conseiller dédié à l'entreprise le contactera sous 48 heures pour finaliser l'étude de l'aide après avoir pris connaissance du dossier du demandeur d'emploi, de l'entreprise et s'assurer de la disponibilité budgétaire.

Ce nouveau service s'adresse particulièrement aux TPE (Très Petites Entreprises) et PME (Petites et Moyennes Entreprises) qui peuvent ne pas disposer d'un service de ressources humaines à même de connaître les aides éligibles et leur réglementation.

Pour Paul Bazin, directeur général adjoint en charge de l'offre de services à Pôle emploi :
« Notre ambition est d'enrichir continuellement notre offre de services pour répondre à chaque besoin identifié des employeurs tout en étant à leur écoute. Chez Pôle emploi, améliorer l'offre de services est l'affaire de tous. J'en suis convaincu : nos agents sont les mieux placés pour penser des solutions qui répondent aux attentes des demandeurs d'emploi et des recruteurs comme le service innovant « Mes aides à l'embauche ». Grâce à cet outil en ligne, les démarches de l'employeur sont facilitées et il n'a pas à chercher de lui-même l'information sur l'aide qui pourrait correspondre à son recrutement. »

<https://entreprise.pole-emploi.fr/detecteureligibiliteaides/>



Accueil entreprise / Recruter des candidats / Vérifier si une aide est possible

Ne passez pas à côté d'une aide à l'embauche

Un candidat vous intéresse ? Vérifiez si une aide est possible

ACCÉDER AU SERVICE

Accompagnement personnalisé Réponse instantanée Gratuit

Les avantages

En moins de 2 minutes, vérifiez si votre recrutement est éligible à une aide à l'embauche

- ✓ Déterminez si vous pouvez bénéficier d'une aide à l'embauche et allégez le coût de votre recrutement
- ✓ Profitez de l'accompagnement de votre conseiller pour la mise en place

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.